

CNC/CAMEROUN Page 07

FORUM INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES RESEAUX SOCIAUX EN AFRIQUE

LE CAMEROUN CONTRIBUE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU BIENNUM 2023-2024 DU RIARC



HAAC/TOGO Page 29

PIRATAGE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS



LA HAAC TIRE À NOUVEAU LA SONNETTE D'ALARME AVANT L'ETAPE DES SANCTIONS

CNPA/ÎLES COMORES Page 11

INAUGURATION D'UN CENTRE DE MONITORING DES MEDIAS A MORONI



LA HAAC RENFORCE LES LIENS SUD-SUD AVEC LE CNPA

HAMA / TCHAD Page 34



LA HAMA EVALUE LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER DES CHARGES DE L'OFFICE NATIONAL DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (ONAMA)

SOMMAIRE

EDITORIAL

LE RIARC EN SYNERGIE D'ACTION AVEC LES INSTANCES MEMBRES POUR UNE RÉGULATION PLUS DYNAMIQUE EN 2024.

Page 3

ZOOM

CNC/CAMEROUN : FORUM INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES RESEAUX SOCIAUX EN AFRIQUE: le cameroun contribue a l'atteinte des objectifs du biennium 2023-2024 du riarc

Page 4

HAAC/ BENIN : LES ACTEURS DES MÉDIAS VALIDENT LE PROJET DE RAPPORT DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR

Page 7

CNC/CAMEROUN: FORUM INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES RESEAUX SOCIAUX : le conseil national de la communication (cnc) du cameroun affûte ses armes.

Page 8

VIE DES INSTANCES

HACA/CÔTE D'IVOIRE : JOURNEE DECOUVERTE : L'ong Confreres Journalistes En Incursion à La HACA De Cote D'ivoire

Page 10

CNPA/ÎLES COMORES: INAUGURATION D'UN CENTRE DE MONITORING DES MEDIAS A MORONI : la HACA renforce les liens sud-sud avec le CNPA

Page 11

HAAC/BENIN : BENIN- AUDIENCES HAAC : L'Ambassadrice du Bénin près la France et celle du Canada près le Bénin étaient au Cabinet du Président de la HAAC

Page 12

• LA SIXIÈME MANDATURE DE LA HAAC REÇUE DANS LES ORDRES NATIONAUX DU BÉNIN POUR DÉVOUEMENT À LA NATION

Page 14

• MOBILISATION DES INSTANCES AUTOUR DU PAIEMENT DES COTISATIONS

Page 15

STATUTAIRES : Les Instances membres, après une première vague de paiement, continuent d'assumer leurs responsabilités.

Page 16

• LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

Page 17

HAAC/TOGO: PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE : la HAAC a planché sur divers dossiers de demandes et textes réglementaires à KARA

Page 18

HAPA /MAURITANIE : SESSION DE FORMATION SUR LE THÈME: Journalismes en langues nationales a l'ère du numérique.

Page 19

CNC / BURUNDI : VISITE DE TRAVAIL DE LA PRESIDENTE DU CNC EN REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE.

Page 19

REGULATION EN QUESTION

CNPA/ÎLES COMORES : CONSOLIDATION DE LA COOPERATION ENTRE LES COMORES ET LE MAROC POUR UNE REGULATION MEDIATIQUE RENFORCEE

Page 20

HAMA / TCHAD : COUVERTURE MÉDIATIQUE DU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL ET DES ÉLECTIONS POST-TRANSITION: la HAMA outille les journalistes

Page 21

CNC / BURUNDI: DISCOURS DE MADAME LA PRESIDENTE DU CNC A L'OCCASION D'UNE FORMATION DES JOURNALISTES SUR LA SECURITE SOCIALE.

Page 22

• REGULATION DES MEDIAS: le CNC BURUNDI renforce les capacités des professionnels des médias

Page 23

HAAC/BENIN:REGULATION DES MEDIAS DU BENIN: La HAAC renforce les capacités d'exploitation des responsables des nouvelles radiodiffusions sonores.

Page 26

• LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) REND LES CARTES DE PRESSE DISPONIBLES APRÈS PLUS D'UN AN DE RETARD.

Page 28

HAAC / TOGO : PIRATAGE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS : la HAAC tire à nouveau la sonnette d'alarme avant l'étape des sanctions

Page 29

COIN DU POEME : JE SUIS LE NUMERIQUE !

Page 31

FOCUS

CNC/CAMEROUN : DEBATS TELEVISES : le Conseil National de la Communication fait la leçon a vision 4

Page 32

HAAC / TOGO : LA HAAC A ORGANISE UN ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR L'EXPLOITATION ILLICITE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS A L'INTENTION DES ACTEURS DU SECTEUR

Page 33

HAMA / TCHAD : LA HAMA EVALUE LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER DES CHARGES DE L'OFFICE NATIONAL DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (ONAMA)

Page 34

• PRESENTATION ET VALIDATION DES DONNEES DES RADIOS ET TELEVISIONS PRIVEES EMETTANT DE N'DJAMENA, LA CAPITALE

Page 35



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Commuication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board(NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil national de la communication(CNC)
- **Cameroun** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert** : Autorited reguladora aparta a Comunicaçao (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau** : Conselho nacional da Comunicaçao Social (CNCS)
- **Kenya** : Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho nacional da Comunicaçao Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulathory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haure Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil Natiol de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

L'édito

Octobre - Décembre 2023

Remi Prosper Moretti
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC

Le RIARC en synergie d'action avec les instances membres pour une régulation plus dynamique en 2024.

L'année 2023 a été l'une des plus actives que le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ait connues avec la mise en oeuvre de notre plan d'actions biennal. Les rencontres du Comité d'Orientation du RIARC ont eu lieu successivement à Cotonou, au Bénin, puis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, pour relancer les travaux de notre organisation.

Par ailleurs, je me réjouis de la volonté remarquable qu'affichent les instances de s'acquitter de leurs cotisations de membres du RIARC et solder leurs arriérés.

Cet acte de haute portée constituera une bouffée d'oxygène qui permettra d'asseoir le rayonnement de notre réseau. C'est le lieu d'adresser à toutes les instances mes félicitations et ma profonde gratitude. De même, c'est l'occasion pour moi d'exprimer mon regret de ne plus avoir à nos côtés certains de nos collègues qui ont si bien travaillé avec nous pendant des années dans de franches et fructueuses collaborations, pour raison de renouvellement des membres de leurs instances.

Enfin, je ne saurais terminer sans rendre un vibrant hommage à tous ceux ou celles de notre organisation qui nous ont quittés de façon prématurée au cours de l'année 2023. Nous prions le Seigneur le Tout Puissant, de recevoir les illustres disparus dans son séjour céleste, de nous fortifier, de nous guider et de nous donner le courage dans nos actions pour mieux faire. Amen !

Nos espérances sont désormais portées sur 2024.

Au cours de la nouvelle année, le RIARC tiendra des rencontres statutaires,



à savoir le Comité d'Orientation, et organisera plusieurs activités de mobilisation, surtout en ces moments où fleurissent des technologies de pointe dans les médias comme par exemple la Télévision Numérique Terrestre et l'Intelligence Artificielle.

Le RIARC insufflera une nouvelle dynamique et militera pour davantage de modernisation. Fort de ces notes d'espoirs et confiant en notre volonté commune de travailler pour la paix dans nos pays et en Afrique, je souhaite à toutes et à tous une heureuse, fructueuse et laborieuse année 2024.

Vive les instances de régulation ;
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Remi Prosper MORETTI

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directrice de Publication

Mme Latifa AKHARBACH,
Présidente en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordinatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA - KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne

Mme Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE

Hébergement et entretien du site

HACA Maroc

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION N°21 OCTOBRE-DECEMBRE 2023

CNC/CAMEROUN Page 07

FORUM INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES RESEAUX SOCIAUX EN AFRIQUE
**LE CAMEROUN CONTRIBUE A L'ATTEINTE DES
OBJECTIFS DU BIENNUM 2023-2024 DU RIARC**



HAAC/TOGO Page 23

**PIRATAGE DES
PROGRAMMES AUDIOVISUELS**



**LA HAAC TIRE A NOUVEAU LA
SONNETTE D'ALARME AVANT
L'ETAPE DES SANCTIONS**

HAACA/TOGO Page 11

INAUGURATION D'UN CENTRE DE RECHERCHE SUR LES RESEAUX SOCIAUX



**LA HAACA RENFORCE LES
LIENS SUD-SUD AVEC LE CNPA**

HAACA/TOGO Page 12

**LA HAACA EVALUE LA MISE EN OUVRE DU CADRE DES CHANGES
DE L'OFFICE NATIONAL DES RESEAUX AUDIOVISUELS (ONARA)**

LE CAMEROUN CONTRIBUE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU BIENNUM 2023-2024 DU RIARC

Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a organisé les 08 au 09 novembre 2023 un Forum International sur « La problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques ». Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2024 du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a connu la participation d'une vingtaine de représentants des instances africaines de régulation des médias et des plateformes numériques.



La tribune officielle à la cérémonie d'ouverture des travaux du forum.

La cérémonie officielle d'ouverture a été ponctuée par trois (03) interventions :

- L'allocution de M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice de la PRAC ;

- L'intervention de Mme LATIFA AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC ;

- Le discours d'ouverture de M. René Emmanuel SADI, Ministre

de la Communication, porte-parole du Gouvernement, représentant de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a tout d'abord souhaité la bienvenue à ses pairs du RIARC, à l'ensemble des experts et des participants, venus contribuer à une réflexion commune en vue des mécanismes visant à éradiquer les méfaits de l'évolution technologique et des effets pervers de l'usage des réseaux sociaux.

Il a ensuite mis l'accent sur la

mutation considérable qu'a connu la communication à la faveur de la migration de l'analogique au numérique, couplée au phénomène de la convergence des technologies, ayant conduit à la libéralisation et à la prolifération des ondes hertziennes. Le Président du CNC Cameroun a aussi exprimé le vœu que ce cadre de réflexion pose sans complaisance un diagnostic général des réseaux sociaux, et qu'il esquisse, en collaboration avec les plateformes numériques, des recommandations qui contribueront à la mise en œuvre des moyens



Vue partielle des participants au forum avec au premier plan les Présidents des instances membres du RIARC

d'encadrement de ces nouveaux médias de 5ème génération.

Intervenant à la suite du Président du CNC, Mme LATIFA AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc et Présidente en exercice du RIARC a fait part de son appréciation pour cette thématique qui relève d'une actualité particulière. Elle a fait remarquer que l'environnement médiatique mondial en général et africain en particulier offre d'immenses opportunités d'initiatives, de créations et des savoirs ; tout en relevant que ce même environnement peut également être vecteur de dérives et de perversités.

Dans un souci de construction d'un modèle africain de régulation, la Présidente en exercice du RIARC a exhorté les participants à œuvrer pour garantir l'intérêt général dans l'espace public médiatique,

qui ne saurait être abandonné à la loi des intérêts économiques des plateformes numériques.

En procédant à l'ouverture officielle des travaux du forum, le Ministre de la Communication, représentant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a aussi souhaité la bienvenue aux délégations des pays et aux experts venus donner une connotation internationale à cette rencontre. Il a apprécié le choix porté sur la ville de Yaoundé au Cameroun pour la tenue de ces assises.

Selon Monsieur René Emmanuel SADI, le thème retenu pour ce forum revêt une importance singulière au regard des transformations digitales de la société de l'économie numérique et du cyber espace, animé par les réseaux sociaux. Ceux-ci, vus sur un angle positif, présentent de nombreux

avantages pour un accès diversifié à l'information, la promotion des savoirs et des savoir-faire. Mais au-delà de cette vocation puriste, les réseaux sociaux propagent malencontreusement des contenus distillant la désinformation, la diffamation, l'injure, les appels à sédition, les discours de haine, l'hostilité contre la Patrie, ou tout autre contenu illicite, nocif, conflictogène et préjudiciable ; a-t-il indiqué.

Avant de déclarer les travaux ouverts, le Ministre a appelé les régulateurs des médias et les plateformes numériques à mutualiser leurs efforts, en vue des solutions concertées d'encadrement et de corégulation, pour faire face au péril cybernétique.

La cérémonie officielle d'ouverture



6 | ZOOM

a été ponctuée par trois (03) interventions :

- L'allocution de M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice de la PRAC ;

- L'intervention de Mme LATIFA AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC ;

- Le discours d'ouverture de M. René Emmanuel SADI, Ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, représentant de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU a tout d'abord souhaité la bienvenue à ses pairs du RIARC, à l'ensemble des experts et des participants, venus contribuer à une réflexion commune en vue des mécanismes visant à éradiquer les méfaits de l'évolution technologique et des effets pervers de l'usage des réseaux sociaux.

Il a ensuite mis l'accent sur la mutation considérable qu'a connue la communication à la faveur de la migration de l'analogique au numérique, couplée au phénomène de la convergence des technologies, ayant conduit à la libéralisation et à la prolifération des ondes hertziennes. Le Président du CNC Cameroun a aussi exprimé le vœu que ce cadre de réflexion pose sans complaisance un diagnostic général des réseaux sociaux, et qu'il esquisse, en collaboration avec les plateformes numériques, des recommandations qui contribueront à la mise en œuvre des moyens d'encadrement de ces nouveaux médias de 5ème génération.

Les travaux proprement dits ont duré deux journées. Ils se sont déroulés sous la forme de sections. Il y a eu au total quatre sections qui ont respectivement eu pour thèmes:



Photo de famille des participants au forum de Yaoundé sur la régulation des réseaux sociaux

Section n°1 : « Gestion des politiques des contenus des plateformes numériques internationales ». Il a été modéré par M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la HAC du Gabon, avec pour seul panéliste le représentant de la plateforme numérique META.

Section n°2 : « Mesures de prévention et de lutte contre la désinformation et le discours de haine dans les réseaux sociaux ». Présidée par M. BABACAR DIAGNE, Président du CNRA du Sénégal, cette section a regroupé autour de la table Mme LATIFA AKHARBACH, le représentant de Defy Hate Now et la représentante d'EDUK MEDIA.

Section n°3 : « Modalités de collaboration entre les plateformes numériques et les régulateurs des médias pour une approche concertée de la régulation des réseaux sociaux : Partage d'expériences ». Modéré par M. ABDERAMANE BARKA, Président de la HAMA Tchad, cette troisième section a eu pour panéliste une experte représentant l'ICASA d'Afrique du Sud, une représentante de la NBC du Nigéria et le Président de la HACA de Côte d'Ivoire.

Les échanges et partage d'expériences ont permis aux participants de prendre acte

des enjeux et des défis majeurs communs, ayant trait notamment à la régulation des réseaux sociaux, à l'éducation aux médias, à la lutte contre la désinformation et les discours de haine, à la protection de l'enfance et des publics vulnérables. Ils se sont alors engagés à promouvoir les bonnes pratiques dans le domaine de la régulation des contenus des réseaux sociaux, dans le respect des règles nationales et internationales, en érigeant en valeurs cardinales, la liberté d'expression, la promotion des droits de l'Homme et la protection de la dignité humaine. Aussi, les Présidents des instances de régulation des médias, membres du RIARC, ont-ils décidé d'approfondir nos concertations et notre action de veille en vue de la mise en place d'un cadre d'interaction continu entre le RIARC et les plateformes numériques.

Odile HOUNSA DEHOUMON
CSE/RIARC

HAAC/ BENIN

LES ACTEURS DES MÉDIAS VALIDENT LE PROJET DE RAPPORT DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a présidé du mardi 03 au jeudi 05 octobre 2023 à Abomey, le séminaire de validation du projet de rapport des réformes dans le secteur des médias au Bénin en présence de tous les conseillers et des cadres de la HAAC, des professionnels des médias, des présidents des associations de professionnels des médias, des enseignants des métiers de l'audiovisuel, des représentants des Institutions de la République, des représentants des Ministères de la Justice, des Finances et du Numérique, et des représentants de la Société civile.



médias au Bénin propose quatre différents axes stratégiques et des actions à mener pour l'atteinte des objectifs. Il s'agit de : renforcer le professionnalisme et la responsabilité des professionnels des médias pour consolider les acquis démocratiques (axe1), améliorer le bien-être social des professionnels des médias (axe2), créer de véritables entreprises de presse au Bénin (axe3) et soutenir les entreprises de presse au Bénin (axe4).

En effet, c'est le 12 janvier 2023, au Palais de la République, à l'occasion de la présentation des vœux des présidents des Institutions de la République au Chef de l'Etat, son Excellence M. Patrice TALON, qu'est née cette idée de Réformes dans le secteur des médias au Bénin.

A cette occasion, le Président de la République, M. Patrice TALON a déclaré : « Personne n'ignore en réalité que le secteur des médias au Bénin mérite une thérapie d'envergure pour favoriser l'avènement de véritables entreprises de presse dans lesquelles les professionnels bénéficient de conditions de vie décentes pour cesser d'être exposés aux vices, à la précarité et à l'incertitude du lendemain ».

Et il a ajouté : « Je voudrais assigner une mission particulière à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, celle d'engager des consultations sérieuses avec les

acteurs de la presse nationale afin de proposer au Gouvernement des axes d'une réforme ambitieuse et pertinente du secteur ».

C'est dans ce cadre, rappelle le Conseiller Armand HOUNSOU, Président de la Commission de la Formation et de la Documentation, et de par sa mission principale de régulation et de protection de la presse, que la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a organisé plusieurs séances de travail et de concertation avec les différents acteurs des médias pour aboutir à un projet de rapport des réformes dans le secteur des médias au Bénin, qui sera validé au cours de ce séminaire.

Selon le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, le Rapport des réformes dans le secteur des

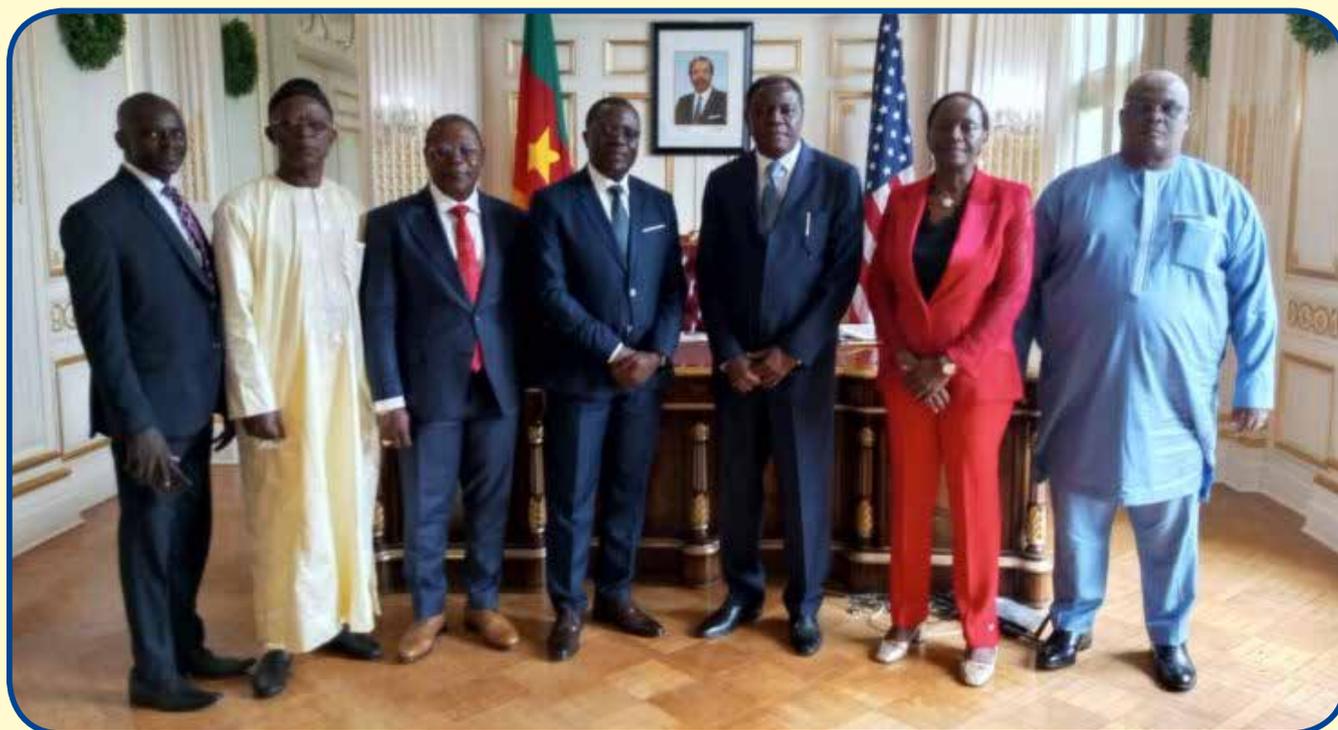
C'est donc autour de ces axes que des communications ont été faites, des réflexions ont été menées, des suggestions ont été faites par toutes les personnes ressources présentes. Les amendements apportés seront intégrés au rapport final des réformes dans le secteur des médias au Bénin et transmis au Chef de l'Etat, son Excellence M. Patrice TALON.

A en croire le Président MORETTI, l'objectif de ces Réformes est d'apporter des réponses aux problèmes juridiques, techniques, économiques, professionnels et sociaux qui minent le secteur des médias béninois, pour une presse libre, moderne et professionnelle qui contribue au bien-être de ses acteurs, à l'enracinement de la démocratie, donc une presse prospère au service de la Nation.

CNC/CAMEROUN

FORUM INTERNATIONAL SUR LA REGULATION DES RESEAUX SOCIAUX LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION (CNC) DU CAMEROUN AFFÛTE SES ARMES.

L'organe de régulation de la communication sociale au Cameroun organise du 08 au 09 novembre 2023 un forum international sur le thème : « la problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques ». Si le personnel de l'institution s'active au quotidien pour assurer un franc succès à cet évènement majeur, les responsables ont plutôt misé sur une campagne de benchmarking auprès d'un certain nombre d'instances de régulation dans le monde.



La photo de famille

C'est une ambiance peu ordinaire qui prévaut depuis déjà près de deux mois au sein du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun. Les réunions s'enchaînent, les mouvements de va-et-vient du personnel dans les couloirs s'intensifient, les téléphones crépitent sans cesse et les journées de travail se rallongent.

En fait, le Conseil National de la Communication du Cameroun est plongé dans la ferveur de l'organisation d'un forum international sur la régulation des réseaux sociaux. Un évènement

de haute envergure au regard du caractère universel que revêt le sujet. La question de la régulation des réseaux sociaux est devenue une préoccupation mondiale parce qu'elle pose avec acuité le problème de discours de haine, de désinformation et d'atteintes à la vie privée, sans aucun moyen véritable pour les régulateurs des médias de faire respecter l'éthique et la déontologie dans cet espace médiatique. Le CNC toujours avant-gardiste avait déjà mené des actions auprès des plateformes numériques en vue de donner l'alerte.

Et au cours des rencontres avec

l'instance de régulation, une délégation de META (Facebook, WhatsApp, Instagram), avait signifié qu'elle est une entreprise commerciale soumise aux lois américaines. De ce fait, les contenus jugés illicites dans les pays africains ne le sont pas forcément en Amérique. Pour pallier cela, il a été décidé qu'un cadre de collaboration avec les divers acteurs nationaux et internationaux africains du secteur de la communication sociale devrait se mettre en place, afin d'imposer à ces plateformes le respect de nos lois et coutumes dans les contenus qu'elles véhiculent. C'est ainsi que l'idée de ce Forum international

a germé et dans le cadre de ses préparatifs, la campagne de benchmarking a conduit les responsables du CNC en République Démocratique du Congo, au Kenya et aux Etats-Unis.

Tout a commencé lorsqu'une délégation du CNC du Cameroun, sous la conduite de son Vice-président, Monsieur Joseph Janvier René MVOTO OBOUNOU, s'est rendue du 02 au 08 août 2023 à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, avec pour objectif d'inviter le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) à prendre part au forum international qui se tiendra à Yaoundé, en novembre prochain. Le choix de ce pays repose sur sa puissance démographique et le contexte pré électoral qui y prévaut. Il était donc question pour le CNC d'échanger avec le Président du CSAC afin de recueillir sa position d'ensemble, notamment sur la question de la régulation des réseaux sociaux, de la désinformation et du discours de haine.

Le Président du CSAC s'est dit très enthousiaste par cette idée et a relevé par la même occasion que le CSAC avait entrepris un voyage aux Etats-Unis pour rencontrer ces plateformes numériques et qu'un accord de partenariat avait déjà été élaboré. Exprimant son regret suite à cet accord, il a indiqué que ces plateformes avaient signalé que la condition pour parvenir à un accord était de s'unir entre régulateurs des médias africains afin de créer réseau commun, à travers les ateliers et les

séminaires internationaux.

Le périple du CNC s'est poursuivi à Nairobi, au Kenya du 21 au 26 août 2023, dans l'optique d'une prise de contact officielle avec les deux organes de régulation des médias du Kenya, à savoir the Media Council of Kenya and the Communications Authority of Kenya. Au terme de longue opération de séduction, les deux organes de régulation des médias du Kenya ont manifesté un grand intérêt quant à leur participation à cet évènement et ont dit être disposés à travailler de manière conjointe avec le CNC afin d'outiller convenablement les professionnels des médias camerounais, en vue de l'assainissement du paysage médiatique. La campagne de Benchmarking s'est achevée par les Etats-Unis, siège par excellence des plateformes numériques.

Avec l'appui de l'Ambassadeur du Cameroun aux USA, des séances de travail ont été organisées avec la US Federal Communications Commission (FCC), le Foreign Press Center (FPC), la US Agency for Global Media (USAGM) et la Voice Of America (VOA), le Département d'Etat Américain, la United States Institute of Peace (USIP) et la Information Technology Industry Council (ITI).

De ces rencontres fructueuses, il ressort que le Gouvernement américain n'intervient pas dans la production et la diffusion libres des contenus médiatiques conformément au 1er amendement de la Constitution américaine.

Toutefois, les journalistes sont tenus de veiller à l'équilibre des opinions, à la représentativité des différences et à la véracité des informations portées à l'attention du public. Par ailleurs, la loi américaine protège les plateformes numériques sur le fondement de la liberté d'expression, mais elles sont tenues d'éviter des dérives comme la désinformation, la pédophilie ou la violence.

De manière spécifique, l'USIP combat la désinformation et le discours de haine par des méthodes de prévention, d'alerte et d'éducation qu'il se propose de partager en partenariat avec le CNC. Dans la même veine, l'ITI qui privilégie la méthode du fact-checking, s'est dit disposé à assurer au besoin la liaison entre le CNC et les plateformes internationales, dans le but d'asseoir une collaboration allant dans le sens d'une co-régulation des contenus des réseaux sociaux. Outre les autres conventions de partenariat suggéré par la plupart des organismes cités plus haut, ces dernières ont également donné leurs accords de principe pour prendre part au Forum de novembre 2023 au Cameroun. C'est donc avec beaucoup de sérénité que le CNC s'attèle à préparer cet évènement majeur en attendant le jour dit dans l'espoir que de véritables pistes de solutions seront définies pour contrer la menace des réseaux sociaux qui devient de plus en plus pernicieuse.

HACA/CÔTE D'IVOIRE
JOURNÉE DECOUVERTE

L'ONG CONFRES JOURNALISTES EN INCURSION A LA HACA DE COTE D'IVOIRE

Suite à une journée découverte initiée par l'ONG Confrères Journalistes de Côte d'Ivoire, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle a reçu à son siège, le mercredi 15 mars 2023, la visite d'une trentaine de journalistes à l'effet d'échanger sur les missions, actions et obligations de la HACA à la lumière de la loi n°2022-979 du 20 décembre 2022 modifiant la loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la Communication Audiovisuelle.



Photo de famille des Présidents ayant pris part au colloque

Cette journée, qui a démarré par une visite des locaux, notamment le Centre d'Observation des Programmes s'est soldée par des échanges avec le Président de la HACA, Me René BOURGOIN, entouré de certains de ses collaborateurs.

Ainsi, en réaction à toutes les questions dont la plupart portaient notamment sur le rôle et les missions de la HACA, les sanctions, la saisine de la HACA, la régulation des médias sociaux, le Président a rassuré ses interlocuteurs sur le fait que la HACA dont la mission première est de garantir et d'assurer la liberté et la protection de la Communication Audiovisuelle, veille sans état d'âme à la régulation de l'espace audiovisuel Ivoirien.

C'est pourquoi, ne pouvant avoir connaissance de tous les manquements possibles, la HACA sait compter sur l'implication de la population dont le rôle est primordial dans le signalement des

manquements observés sur les médias traditionnels et sociaux, ce d'autant que la HACA peut être saisie à tout moment



par tout intéressé ainsi que par tous moyens, a-t-il précisé.

En ce qui concerne la saisine de la HACA, Me René BOURGOIN a été formel en ces termes « la HACA est énormément sollicitée. Mais toutes les sollicitations ne sont pas forcément justifiées. Nous allons sensibiliser la population sur ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire. Chacun a ses valeurs. Mais nous sommes là pour préserver la

liberté de la télévision. Si quelqu'un veut regarder un film adulte, il en a le droit. C'est à nous de faire en sorte que cela ne gêne pas les autres téléspectateurs. L'Etat a donc prévu des barrières telles que les programmes cryptés, les chaînes payantes, un code parental et aussi des horaires de diffusion en fonction de la signalétique ».

Sur la question de la régulation des médias sociaux, le Président de la HACA a informé ses hôtes de ce que l'institution prévoit organiser une Table Ronde avec les influenceurs, blogueurs et activistes sur leurs responsabilités avant de déplorer le manque de coopération entre les Régulateurs et les Plateformes numériques (Facebook, WhatsApp, TikTok...), ce qui rend difficile le blocage des comptes mis en cause. Des dispositions ont donc été prises avec les différentes plateformes numériques afin de créer un cadre de coopération pour une régulation plus efficace.

Mme OULEON Tanguy

Epse KANGHA Point focal des Réseaux de Coopération à la HACA de Côte d'Ivoire

CNPA/ÎLES COMORES

INAUGURATION D'UN CENTRE DE MONITORING DES MEDIAS A MORONI

LA HACA RENFORCE LES LIENS SUD-SUD AVEC LE CNPA

Le Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA) a organisé, le 5 octobre 2023, à son siège à Moroni, une cérémonie officielle impressionnante pour inaugurer le centre de monitoring des programmes audiovisuels.



La Présidente de la HACA/Maroc plante un oranger pour marquer son passage au CNPA Comores

Cette cérémonie a réuni un public distingué, comprenant le Ministre de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation et de l'Administration Territoriale, ainsi que des dignitaires comoriens, des représentants du corps diplomatique, des agences de l'ONU et de nombreux médias nationaux.

Sous les auspices du Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA), Monsieur Aboubakari Boina, Président du CNPA, accompagné de son homologue marocaine Madame Latifa Akharbach, de la Haute Autorité

de la communication audiovisuelle (HACA), a joué un rôle essentiel lors de cet événement historique.

Le centre nouvellement ouvert est équipé d'une solution logicielle de monitoring des programmes nommée HMS+, développée par la HACA. Cette initiative a été précédée par une formation intensive de plusieurs jours, dirigée par Najib Bouzmarni et Adil Bourbate, tous deux responsables au sein de la Direction des Systèmes d'Information de la HACA. Cette formation a permis aux équipes du CNPA de maîtriser l'utilisation de

cet outil de monitoring de pointe de manière efficace et efficiente.

Cette initiative ne se limite pas à l'inauguration d'un centre de surveillance, mais elle incarne également un exemple concret de transfert de technologie Sud-Sud. En déployant la solution HMS+ au régulateur comorien, la HACA a donné un exemple concret de transfert de technologie Sud-Sud, illustrant ainsi l'engagement de l'instance marocaine à promouvoir la coopération entre les nations.

Mme la présidente n'a pas manqué de souligner l'importance de cette collaboration en plantant un oranger dans l'enceinte du bâtiment du CNPA. Cet acte symbolique incarne la solidité des relations entre les deux instances et la prospérité qu'elles peuvent engendrer ensemble.

Le nouveau centre de monitoring des programmes audiovisuels est un pas en avant significatif pour le régulateur comorien, renforçant sa capacité à surveiller et à réguler efficacement les contenus diffusés. Cette collaboration Sud-Sud entre le CNPA et la HACA est un exemple inspirant de partenariat et de partage de connaissances pour le bien de l'industrie audiovisuelle comorienne.

Kamal ALI

Kamal ALI Point Focal/RIARC

HAAC/BENIN

BENIN- AUDIENCES HAAC

L'AMBASSADRICE DU BÉNIN PRÈS LA FRANCE ET CELLE DU CANADA PRÈS LE BÉNIN ÉTAIENT AU CABINET DU PRÉSIDENT DE LA HAAC

Nommée le 12 juillet 2023 en Conseil des ministres, l'Ambassadrice du Bénin près la France, SEM. Corinne Amori BRUNET a rendu le jeudi 31 août 2023, une visite de courtoisie et professionnelle au Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) M. Rémi Prosper MORETTI.



L'Ambassadrice du Bénin près la France, SEM. Corinne Amori BRUNET et le Président Rémi Prosper MORETTI

L'objectif est d'explorer les pistes de coopération interinstitutionnelle avec les homologues en France, en Europe et dans les organisations francophones.

« Nous avons parlé du journalisme, de la communication et de la désinformation. L'enjeu étant de savoir aujourd'hui les moyens techniques dont dispose la presse et le renforcement de capacité des professionnels des médias afin de lutter contre le phénomène de désinformation qu'on connaît à travers le monde et qui est exacerbé par les réseaux sociaux », informe SEM. Corinne Amori BRUNET.

« Le Président de la HAAC a mon soutien pour pouvoir nouer

de nouveaux partenariats sur des sujets tels que la formation des journalistes, la pédagogie des citoyens autour des fake-news » a-t-elle fait savoir.

Le Canada soutient le Bénin dans la lutte contre la désinformation



L'Ambassadrice du Canada près le Bénin, SEM. Lee-Anne HERMANN et le Président Rémi Prosper MORETTI

L'Ambassadrice du Canada près le Bénin, SEM. Lee-Anne HERMANN était au Cabinet du Président de la HAAC le jeudi 12 octobre 2023 pour échanger sur le projet de formation des journalistes béninois sur les moyens d'éviter les fake-news et les



méthodes d'information dans les zones où le terrorisme sévit.

« C'est une visite de prise de contact mais également d'échanges sur le projet de la HAAC concernant la formation des journalistes dans le combat contre le terrorisme et la désinformation. Cette formation sera financée par le Fonds canadien d'initiative locale à hauteur de 13 millions de francs CFA et se tiendra dans deux villes : Abomey et Parakou », renseigne SEM. Lee-Anne HERMANN.

Le Bureau exécutif de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) échange avec le Président de la HAAC.



Le Bureau de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), le Directeur de Cabinet M. Anatole TOLOHIN et le Président de la HAAC

Trois points étaient au menu des échanges entre le Bureau de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) et le Président de la HAAC : la situation du Groupe de presse 'La Gazette du Golfe', le renouvellement de la Carte de presse et les Réformes dans le secteur des médias souhaitées par le Chef de l'Etat, M. Patrice Talon.

Des échanges, il ressort selon la Présidente de l'Union, Mme Zakiath LATOUNDJI, que le Président de la HAAC n'a pas émis d'avis quant à la suspension du Groupe de presse 'La Gazette du Golfe' étant donné que l'affaire est en jugement à la Cour Constitutionnelle.

Au sujet du renouvellement de la

Carte de presse, le Président de la HAAC a réitéré l'automatisme et informé que les professionnels des médias désireux d'avoir leur carte de presse n'ont qu'à déposer leurs dossiers à l'annexe de la HAAC à Cotonou et dans les Antennes régionales de l'Institution à travers le pays. Nul besoin d'attendre un appel à candidature. Les professionnels des médias qui vont éventuellement rencontrer des difficultés, peuvent se rapprocher du Bureau exécutif de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin, informe la Présidente.

A propos des Réformes dans le secteur des médias, poursuit Mme Zakiath LATOUNDJI, la rencontre d'Abomey est une étape du processus. Cependant, a rassuré

le Président MORETTI, une séance de travail va de nouveau réunir les acteurs des médias pour travailler sur la précision des actions à mener pour atteindre les objectifs des différents piliers du Projet de réformes.

HAAC/BENIN

LA SIXIÈME MANDATURE DE LA HAAC REÇUE DANS LES ORDRES NATIONAUX DU BÉNIN POUR DÉVOUEMENT À LA NATION.

Les Conseillers de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) de la sixième mandature ont été élevés à divers grades. La cérémonie de décoration du Président Rémi Prosper MORETTI et des conseillers, a été présidée par la Vice-présidente de la République, Mariam CHABI TALATA ZIME, Grande Chancelière de l'Ordre National du Bénin (ONB), le vendredi 13 octobre 2023.



La Grande Chancelière de l'Ordre national du Bénin, Mariam CHABI TALATA ZIME posant l'insigne au Président de la HAAC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI

La cérémonie de décoration a été marquée par deux principales allocutions. Il s'agit du discours de réception dans l'Ordre des membres de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et du mot de remerciement du Président Rémi Prosper MORETTI.

Dans son adresse à l'assistance constituée d'autorités politico-administratives, de cadres de la HAAC, de parents et amis des récipiendaires, la Grande chancelière de l'Ordre national du Bénin (ONB), Mariam CHABI TALATA ZIME, a indiqué que la cérémonie tient son fondement juridique de la loi 94-029 du 03 juin 1996 portant reconnaissance de l'Ordre national du Bénin. A l'en croire, aux termes de cette loi, les membres de l'institution de régulation des médias doivent être nommés au

grade de commandeur de l'Ordre national du Bénin dès leur entrée en fonction.

Aussi, nommés par décret 2019-96 du 17 juin 2019, les membres de la sixième mandature de la HAAC devraient être élevés à la dignité de commandeurs après leur installation. A cet effet, elle a présenté les excuses aux récipiendaires pour ce retard qui vient d'être corrigé à travers la cérémonie. Elle n'a pas manqué de saluer le dévouement, la dextérité, la rigueur, le sens de civisme, le professionnalisme dont font preuve le Président Rémi Prosper MORETTI et les Conseillers depuis leur installation.

Elle a décerné un satisfécit particulier à l'équipe pour la gestion sans faille de la campagne médiatique des élections

communales et municipales de 2020, de l'élection présidentielle de 2021 et des législatives de 2023. Après ces mots, elle a procédé à la lecture des actes de décoration aux termes desquels le Président Rémi Prosper MORETTI et le Conseiller ALI CAMAROU ont été élevés à la dignité de Grands officiers de l'Ordre national du Bénin. Les autres Conseillers de l'institution ont été faits commandeurs de l'Ordre national du Bénin.

Au nom de ses pairs récipiendaires, le Président Rémi Prosper MORETTI a exprimé sa gratitude à la Grande chancelière de l'Ordre national du Bénin, et sa reconnaissance au Président de la République,



La photo de famille des récipiendaires et la Grande Chancelière des Ordres Nationaux

Son Excellence Monsieur Patrice Guillaume Athanase TALON, Grand Maître de l'Ordre.

La journée du vendredi 13 octobre 2023 a été mémorable pour la sixième mandature de la HAAC.

**Mohamed AZIZOU
YACOUBOU**

HAAC/BENIN

MOBILISATION DES INSTANCES AUTOUR DU PAIEMENT DES COTISATIONS STATUTAIRES

LES INSTANCES MEMBRES, APRÈS UNE PREMIÈRE VAGUE DE PAIEMENT, CONTINUENT D'ASSUMER LEURS RESPONSABILITÉS.



Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc, Présidente en exercice du RIARC

Les pays membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), soucieux du bon fonctionnement de l'institution à travers la mise en œuvre du plan de travail, maintiennent le cap de la mobilisation. Ils assument le versement régulier de leur cotisation statutaire. Le compte bancaire du réseau, ouvert dans les registres de la Société Général Bénin (SGB), enregistre des opérations de crédit venant des pays membres. Les informations fournies par le relevé du compte bancaire de l'institution attestent l'arrivée de nombreuses devises dans le portefeuille. Huit (08) Instances membres ont envoyé leur cotisation sur le compte du réseau. La banque a pu décliné l'identité de quatre (04)

pays membres. La haute autorité de la Communication (HAC) du Gabon a effectué deux différents paiements. Dans un premier temps, elle a épongé ses arriérés de 2018 à 2021. Et dans un second temps, elle a réglé la cotisation de 2022. La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire a versé sa contribution au titre de 2023 et est à jour. A jour de ses contributions antérieures, la haute autorité de la Communication (HAC) du Mali a honoré son engagement de 2023 et est à jour. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso a effectué le versement de sa contribution annuelle au titre de 2023 et est à jour. La banque poursuit les travaux de recherche d'identification des quatre autres versements reçus

dans le compte.

Avant la transmission des accusés de réception et des quittances de versement, le Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE-RIARC) a adressé ses félicitations et remerciements aux Instances dans leurs efforts de paiement des cotisations. Il souhaite que les Instances qui disposent des pièces justificatives des paiements les transmettent au secrétariat du réseau pour leur prise en compte et aider la banque dans l'identification des instances destinataires des devises.

La présente vague de paiement porte à douze le nombre d'instances qui se sont acquittées de leur obligation statutaire.

L'année tirant vers sa fin, les Instances non encore à jour vis-à-vis de leur engagement peuvent rattraper le train en marche. A cet effet, le SE-RIARC lance aux pays membres concernés un appel vibrant pour une forte mobilisation.

Le Secrétaire Exécutif garde espoir que dans les prochains mois, la dynamique de mobilisation connaîtra une grande évolution. Beaucoup d'opérations de crédit seront effectuées sur le compte bancaire du réseau. La moisson sera alors beaucoup plus accrue que par le passé.

Mikaïla TOKO

HAAC/BENIN

LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC À TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

De la mi-juillet 2023 à la mi-octobre 2023, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membres. Et dans la mise en œuvre du plan d'actions 2023-2024, il a reçu et transmis des correspondances des membres du réseau.



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

Le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a adressé au Secrétariat Exécutif du RIARC une lettre relative à l'organisation d'un forum international dans le cadre des activités du plan d'actions 2023-2024 du RIARC dont le thème est **"la problématique de la régulation des médias sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques"**, qui aura lieu les 08 et 09 novembre 2023 à Yaoundé au Cameroun.

Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina-Faso et le Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC) du

Congo Brazzaville ont annoncé organiser respectivement en juillet et octobre 2023 des activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action des activités du RIARC. Malheureusement, des contingences internes les ont obligés à reporter ces activités.

Suite au séisme survenu à Marrakech, le Secrétaire Exécutif du RIARC a envoyé une lettre de compassion à la Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc et Présidente en exercice du RIARC.

Edwige ASSOGBA

HAAC/TOGO

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE

LA HAAC A PLANCHÉ SUR DIVERS DOSSIERS DE DEMANDES ET TEXTES REGLEMENTAIRES À KARA

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé, du 10 au 14 juillet 2023, à l'hôtel La Mezhouza à Kara, les travaux de sa première session ordinaire au titre de l'année en cours. L'instance de régulation des médias avait sur sa table 68 dossiers de demande de délivrance ou de renouvellement de la carte de presse, 4 dossiers de demande de récépissé de déclaration de parution de la presse écrite et 12 autres dossiers de demande de récépissé de déclaration de la presse en ligne en mode écrit.



Le Président de la HAAC/Togo, Mr Pétalounani TELOU à l'ouverture de session

Au cours de leur séjour dans la préfecture de la Kozah, les membres de la HAAC ont également planché sur les textes réglementaires de la couverture médiatique des prochaines élections législatives et régionales.

«En démocratie, les consultations électorales constituent le baromètre idéal pour jauger la côte de popularité de nos formations politiques en permettant à chaque citoyen, au regard de son droit de vote, de porter son choix sur le candidat qui lui semble à même de défendre ses intérêts et ceux du peuple tout entier.

C'est pourquoi la HAAC dans le souci de justice sociale et du respect des intérêts individuels et collectifs des Togolais, se doit d'élaborer des textes consensuels, lui permettant un traitement juste et équitable des candidats dans la perspective du double scrutin à venir », a précisé le Président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU en ouvrant les travaux de la session.

Le Président de la HAAC a, par ailleurs,

émis le vœu que les travaux de la session produisent les résultats escomptés «



Vue d'ensemble du collège des Conseillers de la HAAC/Togo

pour de nouveaux jalons à ériger dans le secteur des médias ».

En marge des activités de la session, les membres de la HAAC ont effectué le déplacement de l'Université de Kara pour échanger avec les étudiants de la Licence professionnelle en métiers de la communication sur les missions et activités de l'instance de régulation des médias. L'objectif de cette rencontre était de permettre aux apprenants d'affiner leurs connaissances sur les missions de l'institution et sur les modalités de

l'exercice du métier de journaliste au Togo.

Le Président de la HAAC, qui avait à ses côtés son homologue de l'Université de Kara, le Professeur Komla SANDA, a saisi l'occasion pour prodiguer d'utiles conseils aux apprenants qui ont émis le vœu que ce genre d'initiative se multiplie, afin qu'ils puissent cerner davantage les modalités d'exercice de leur future profession.

Les étudiants ont profité de la présence de leurs hôtes pour s'enrichir de la longue expérience de ceux-ci en matière de journalisme et de communication.

« C'est avec plaisir que la HAAC a accepté de venir procéder à ces échanges avec les étudiants parce qu'elle estime qu'il est important que l'institution soit ouverte au public et que ceux qui apprennent le métier puissent déjà s'imprégner de ses réalités au niveau d'une structure qui gère quotidiennement les modalités d'exercice de la profession mais aussi qui regroupe des professionnels qui ont chacun au moins une vingtaine d'années d'expérience dans les métiers de la communication.

Nous saluons l'ouverture de la filière de formation en journalisme à l'université de Kara et nous espérons que les professionnels qui en sortiront exerceront avec rigueur et conscience professionnelle », a déclaré M. Badjibassa BABAKA, Rapporteur de la HAAC, à l'issue de la rencontre.

La licence professionnelle en métiers de la communication a ouvert ses portes cette année à l'université de Kara à 21 étudiants qui peuvent se spécialiser en journalisme, communication en langage de sourd et communication digitale.

Mathias AYENA

Rapporteur de la HAAC Point-focal RIARC

HAPA / MAURITANIE

SESSION DE FORMATION SUR LE THÈME

JOURNALISMES EN LANGUES NATIONALES A L'ÈRE DU NUMERIQUE

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a organisé, mercredi 2 Août 2023 à Nouakchott, une session de formation sur : " Journalismes en langues nationales à l'ère du Numérique".



Vue partielle des participants à la formation

Trente journalistes exerçant en langues nationales dans des institutions médiatiques publiques et privées bénéficient de cette formation de trois jours.

Dans son allocution d'ouverture, le président de la HAPA, M. El Houssein Ould MEDDOU, a expliqué que cette formation s'inscrit dans le cadre d'une série de programmes organisés par la Haute Autorité pour assurer des formations aux journalistes afin de les aider à exercer une couverture de qualité dans leurs médias.

Il a indiqué que cette formation, fait appel à un certain nombre de formateurs qui ont servi dans ce domaine, et par conséquent à améliorer l'efficacité et la performance des journalistes. Il a outre souligné : "Que l'information est devenue un droit pour tous et par conséquent elle doit être au service de tous les citoyens de notre pays." Il a exhorté les participants à suivre avec assiduité

les présentations dans les langues

nationales animées par des formateurs expérimentés, tout en rappelant auparavant la pertinence, et l'actualité du thème, car, dira en substance le Président de la HAPA," le numérique est devenu incontournable. Surtout pour les médias». Et la HAPA poursuivra d'autres activités pour le renforcement des capacités des professionnels pour répondre aux défis imposés par la transition numérique à encore souligné le Président de la HAPA.

De son côté Madame Halima Diagana responsable genre et langues nationales à la HAPA a résumé les

objectifs de la session de formation dans toutes les langues nationales.

Par ailleurs, Il importe de préciser que cette session de formation qui dure trois jours comporte trois modules:

- **Journalisme numérique et pratique professionnelle**
- **La digitalisation facteur de renforcement**



Vue partielle des participants à la formation

de l'écosystème

- **Journalisme numérique et éducation citoyenne.**

Plusieurs membres du Conseil de la HAPA, des experts, et de nombreux journalistes et responsables d'organes de Presse ont pris part à l'ouverture de cette importante session de formation.

Mamoudou SY

CNC / BURUNDI

VISITE DE TRAVAIL DE LA PRESIDENTE DU CNC EN REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE



La Photo de famille de la délégation burundaise et la partie chinoise



Sur invitation de l’Ambassade de la République Populaire de Chine au Burundi, la Présidente du CNC a effectué une visite de travail dans ce pays en dates du 26 août au 03 septembre 2023.

La mission avait pour but de :

- 1) renforcer davantage l’échange d’expériences et la coopération dans le secteur médiatique entre la Chine et le Burundi ;
 - 2) promouvoir un esprit perfectionniste chez les médias burundais sur la base de l’expérience vécue pendant la mission de travail ;
 - 3) établir un cadre d’échange des programmes et productions médiatiques entre les entreprises de presse chinoises et burundaises.
- Une délégation de six cadres issus du secteur de la communication et des médias représentant des institutions de régulation, de la presse écrite, audio-visuelle, en ligne ainsi que des agences de presse publique et privée conduite par l’Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente dudit Conseil, a été très bénéfique dans tous les sens.



Liliane NIYONKURU
Point focal RIARC

CNPA/ÎLES COMORES

CONSOLIDATION DE LA COOPERATION ENTRE LES COMORES ET LE MAROC POUR UNE REGULATION MEDIATIQUE RENFORCÉE

Une étape majeure pour la coopération entre les Comores et le Maroc a été franchie ce 5 octobre 2023 à Moroni, la capitale comorienne. En marge de l'inauguration du Centre de Monitoring des Médias, les présidents des instances de régulation comorienne et marocaine, le CNPA et la HACA, ont signé une convention de coopération ambitieuse, marquant ainsi un nouvel élan pour le paysage médiatique des deux nations.



Echange de parapheurs entre Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA/ Maroc, Présidente en exercice du RIARC et M. Aboubakari BOINA, Président du CNPA/Îles Comores

Cette convention qui témoigne d'une volonté commune de garantir la transparence et la responsabilité dans les médias, met l'accent sur plusieurs aspects clés pour la régulation médiatique dans les deux pays.

Tout d'abord, le partenariat entre le CNPA et la HACA se concentrera sur l'organisation de missions d'expertise et d'études conjointes, visant à partager les meilleures pratiques et à renforcer les capacités de régulation des deux instances.

En outre, un volet essentiel de cette collaboration concerne le perfectionnement des outils et des procédures de régulation, avec pour objectif ultime de renforcer le rôle du régulateur dans la promotion des principes des droits humains à travers les médias.

Cette initiative est complétée par un renforcement de la veille professionnelle, visant à contrer



M. Kamal ALI, l'Administrateur du service de Monitoring (à gauche) et Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA Maroc et Présidente en exercice du RIARC.

la désinformation, les discours de haine et toute pratique susceptible de nuire au bon fonctionnement démocratique des sociétés.

Pour les Comoriens, cet engagement du Maroc n'est pas surprenant. Les Comores ont pu toujours recevoir de la part du Maroc un appui multisectoriel, en particulier dans le domaine de la consolidation des

compétences.

Cette nouvelle convention de coopération s'inscrit dans la continuité d'une première initiative lancée en 2019 à Marrakech, au Maroc, où les deux instances avaient scellé leur partenariat par la fourniture et l'installation, au CNPA, du système de monitoring HMS développé par la HACA.

Ce nouveau chapitre de coopération entre les Comores et le Maroc dans le domaine de la régulation des médias témoigne d'une volonté commune de promouvoir des médias responsables et transparents, reflétant ainsi l'engagement des deux pays envers la protection des droits humains et la préservation de l'intégrité démocratique. À l'ère de l'information instantanée, cette collaboration renforcée marque un pas décisif vers une régulation médiatique plus robuste et éthique.

Kamal ALI
Point Focal/RIARC

HAMA / TCHAD

COUVERTURE MÉDIATIQUE DU REFERENDUM CONSTITUTIONNEL ET DES ÉLECTIONS POST-TRANSITION

LA HAMA OUTILLE LES JOURNALISTES

Du 09 au 14 octobre 2023, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a organisé trois ateliers simultanés à N'Djaména, Abéché et Moundou. Il s'agit des ateliers de renforcement des capacités des journalistes pour une meilleure couverture médiatique du referendum constitutionnel et des élections post-transition.



Vue partielle des participants aux séances de formation initiées par le HAMA/TCHAD.

Le contenu de ces sessions de formation a porté sur la vulgarisation du cadre juridique encadrant le referendum constitutionnel et celui du monitoring en période électorale ; la sensibilisation à la lutte contre le discours de haine ; la formation à la conception et création des messages de paix ainsi qu'à la réalisation des émissions interactives.

En ouvrant les travaux à N'Djaména, le président de la HAMA, Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR invite les journalistes qui se veulent professionnels à s'imprégner des textes et lois qui régissent leur métier, à mieux les connaître et les appliquer, dans un élan préventif. Car, selon lui, "l'environnement du Tchad, marqué par un

repli identitaire, des considérations régionales, tribales et avec le risque de les entrainer à des prises de positions partisans, donc contraire à l'éthique et à la déontologie".

Pour la HAMA, la couverture professionnelle du Référendum constitutionnel et des élections post-transition, est un défi à affronter avec une presse forte et responsable, en vue de contribuer à un retour à l'ordre constitutionnel consensuel et apaisé.

Naïssem Isabelle

Point focal RIARC-HAMA Tchad

CNC / BURUNDI

DISCOURS DE MADAME LA PRESIDENTE DU CNC À L'OCCASION D'UNE FORMATION DES JOURNALISTES SUR LA SECURITE SOCIALE.

Dans son adresse aux participants à la formation des journalistes sur la sécurité sociale, Madame Vestine NAHIMANA, Présidente du Conseil National de la Communication du Burundi (CNC), a rendu grâce au Tout Puissant pour avoir gardé les membres de l'institution qu'elle dirige en bonne santé. Aussi, elle affirme que le plaisir est pour elle d'exprimer les sentiments de l'instance de régulation des médias de son pays au sujet de cette activité qui réunira pendant quatre (04) jours les participants au chef-lieu de la Province de Gitega, capitale du Burundi.

Les remerciements sont également à l'endroit des conférenciers qui ont accepté d'entretenir les participants sur les divers exposés qui vont nous guider lors de cette session de formation de 4 jours, et une mention spéciale de remerciement est adressée au Directeur Général de l'Institut Nationale de Sécurité Sociale, qui s'est investi en termes de matériel, de moyens financiers et de ressources humaines pour la réussite de cette activité a-t-elle laissé entendre.

Pour elle, l'INSS et le CNC sont deux institutions qui sont au service de la Nation, les médias aussi. Cette

trilogie naissante servira de levain pour la vulgarisation d'un secteur de la vie nationale du pays à

savoir la « protection sociale », qui va consolider d'avantage la mise œuvre effective des acquis de cette formation.

Pour la Présidente du CNC, au Burundi, la presse est libre et le CNC, dans son Plan Stratégique Triennal 2023-2025, s'est engagé à continuer à mobiliser les médias à la diversification des sujets qui intéressent la nation burundaise, en initiant une série d'activités, notamment l'organisation des ateliers sur le statut du journaliste et des professionnels des médias, sur la liberté de la presse, le respect de la loi régissant la presse ainsi des ateliers de sensibilisation des pouvoirs publics pour faciliter aux médias à l'accès aux sources d'information.

A cet effet, elle dit que, dans tout Etat démocratique, si le respect des principes de la bonne gouvernance occupe la première place, la transparence y occupe une place de choix. Dans ce cadre, non seulement le citoyen a droit de s'exprimer sur tous les sujets qui intéressent la vie



Vue partielle des participants à la formation

nationale, il a également le droit d'avoir une information aussi exhaustive que possible sur tous ces sujets.

C'est dans cette optique que cette formation a été conçu en premier lieu par les autorités de l'INSS en inscrivant dans son Plan d'Actions Annuel 2023-2025, le renforcement des capacités des médias sur les aspects de sécurité sociale, afin de permettre aux journaliste d'éclairer davantage l'opinion nationale, sur des questions qui lui semblent complexes, dont la sécurité sociale.

L'Ambassadeur Vestine NAHIMANA a fait savoir qu'au mois de mai 2022, un concours médias a été lancé par le CNC dans le cadre du « Prix Média 2022 » pour évaluer la capacité des journalistes du Burundi à aborder les thématiques axées sur les systèmes d'affiliation à la Sécurité sociale.

Par ailleurs, elle a rapporté que des prix décernés aux meilleures productions médiatiques et à réitérer ses sincères remerciements à l'endroit du Directeur Général de l'INSS Général Major Emmanuel MIBURO, qui a pris les

devants pour appuyer l'évènement.

Cet atelier est donc une occasion qui est offerte pour permettre d'acquérir des connaissances afin de produire des émissions et des éléments des journaux, pour non seulement faire connaître au public les usages de l'INSS, mais aussi offrir la parole à la population les bienfaits de préparer son avenir en recourant à la sécurité sociale.

Dans tous les cas, l'esprit de dialogue reste le leitmotiv du CNC à l'endroit des responsables des médias et d'autres partenaires en vue de promouvoir l'exercice de la profession dans les limites de la loi.

La présidente du CNC souhaite ardemment qu'au terme de cette formation, il y'ait un pool de journalistes qui militent pour la promotion de la sécurité sociale, l'un des piliers de paix et du développement. Cela contribuerait à appuyer la vision du Chef de l'Etat, celle d'un Burundi émergent en 2040 et d'un Burundi développé en 2060, a-t-elle fait comprendre.

Liliane NIYONKURU

CNC / BURUNDI
REGULATION DES MEDIAS

LE CNC BURUNDI RENFORCE LES CAPACITÉS DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS

Le Conseil National de la Communication a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des journalistes, chefs de programmes et rédacteurs en chefs. Cet atelier a eu lieu le 21 septembre 2023 à l'Hôtel Helena en province de Gitega.



Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC du Burundi

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été présidée par l'Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi. Dans son allocution, elle a souligné l'importance du renforcement des capacités dans l'exercice du métier de journaliste. Aussi, elle a indiqué que l'instance de régulation des médias dont elle a la charge a intégré ce volet de professionnalisation des médias dans son Plan Stratégique Triennal 2023-2025.

Comme tout droit a ses limites, a-t-elle souligné, le droit à l'expression nécessite un mécanisme de régulation et d'autorégulation pour garantir l'exercice de ce droit, que ce soit pour

le journaliste ou pour le consommateur de l'information.

La Présidente du CNC a salué la redynamisation de l'organe d'autorégulation, Observatoire de la Presse Burundaise (OBP), qui était devenu non fonctionnel depuis les événements de 2015. Pour elle, l'OBP va désormais jouer le rôle primordial d'encadrer les journalistes afin de prévenir les débordements auxquels ils peuvent se livrer.

Elle a précisé qu'au moment où le pays s'approche des échéances électorales, le CNC veut permettre aux journalistes d'affronter cette période cruciale pour la vie d'un pays démocratique. Elle n'a pas oublié de révéler le pourquoi du choix du public cible, à savoir les

rédacteurs en chefs et les chefs de programmes : ils sont les premiers à répondre des fautes commises par différents journalistes sous leur charge. Madame la Présidente du CNC a enfin remercié les journalistes qui ont répondu à l'invitation, les conférenciers et le Gouvernement du Burundi dont l'aide matérielle et financière a permis la réalisation de cette activité.

La première présentation des Fautes professionnelles commises par les médias au cours de la période 2022-2023 ainsi que le premier trimestre de l'année budgétaire 2023-2024 a été assurée par Monsieur Laurent KAGANDA, Vice-Président du CNC.





Monsieur Laurent KAGANDA, Vice-président du CNC lors de son exposé

Après avoir passé en revue le répertoire médiatique qui s'agrandit chaque jour, il a montré les médias qui ont fait objet d'analyse au cours de la période considérée à savoir : 27 radios locales et une radio étrangère, 9 radios communautaires, 7 journaux imprimés, 7 chaînes de télévisions locales enregistrées, 19 chaînes de Star Times, 6 chaînes de Canal+ ainsi que les médias en ligne et réseaux sociaux agréés au CNC. Il a également relevé certains médias qui publient peu ou qui ne publient plus.

Parlant des manquements relevés dans les médias par le service de Monitoring, Laurent Kaganda en a inventorié toute une série et les organes de presse qui les ont commis. Quant aux fautes professionnelles, Monsieur Kaganda a indiqué que le Service de Monitoring du CNC en a relevé plusieurs, les unes plus graves que les autres. Il les a alors

énumérées ainsi que les médias qui les ont commises. Il a montré que les fautes les plus récurrentes sont : le mensonge, le déséquilibre de l'information, l'atteinte à la confraternité, les propos diffamatoires et l'incitation à la haine.

La deuxième présentation portant sur Les causes des fautes commises et les solutions pour y remédier a été faite par Monsieur Jacques Bukuru, journaliste chevronné.

Partant du fait qu'avec internet, les journalistes professionnels n'ont pas le monopole des contenus médiatiques, il a déploré que même les professionnels du métier ne sortent pas du lot et commettent des fautes comme le font les amateurs.

Les unes des causes inventoriées par Bukuru sont : la nature même du travail de journalisme qui n'est pas scientifique ; les mauvaises conditions de travail liées au manque

de moyens financiers ; l'ingérence des propriétaires des médias qui peuvent être les partis politiques, la société civile ou des pouvoirs publics ; la censure et l'autocensure ; la corruption sous différentes formes ; les relations compliquées avec les sources ; le manque de temps pour vérifier les faits ; l'intimidation qui peut provenir de plusieurs acteurs.

Les pistes de solutions proposées par Jacques Bukuru pour limiter les fautes commises par les médias sont :

- Jouer correctement sa responsabilité sociale en contribuant aux transformations dans différents domaines et pour l'intérêt de tous ;
- L'interaction comme tremplin à l'action citoyenne en étant bienveillant tout en restant critique ;
- Le respect des principes du bon journalisme : véracité des faits, impartialité et responsabilité.

La troisième et dernière présentation a été assurée par Monsieur Louis Kamwenubusa, Directeur Général des Publications de Presse Burundaise en même temps nouveau Président de l'Observatoire de la Presse Burundaise (OPB).

Sa communication portait sur l'Opportunité de la régulation. Il a d'abord passé en revue les 10 devoirs des journalistes dont la vérité, le respect de la vie privée des personnes, le secret professionnel, éviter la calomnie, la diffamation, et les accusations sans fondement.

Il a ensuite énuméré les droits dont jouissent les journalistes dans l'exercice de leur fonction comme le libre accès à toutes les sources d'information, le refus d'accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction ou à sa conscience.



Pour Monsieur Kamwenubusa, l'autorégulation des médias correspond à un effort concerté des professionnels du secteur médiatique d'instaurer des directives rédactionnelles volontaires et de s'y conformer dans le cadre d'un processus d'apprentissage ouvert au public.

Ainsi, l'avantage de l'autorégulation pour les journalistes est qu'ils sont jugés par le tribunal des pairs au lieu de l'autorité publique peut infliger des sanctions administratives.

Pour le public, l'autorégulation lui permet d'avoir une information fiable. Il a enfin exhorté les journalistes à respecter le Code de déontologie pour éviter d'entrer en conflit avec la loi régissant le métier, ce qui pourrait les exposer aux sanctions de l'organe de régulation ou aux sanctions judiciaires.

Pour toutes les questions posées, les conférenciers ont apporté des réponses satisfaisantes dont certaines ont nécessité le recours du chef de service Monitoring du CNC qui est mieux placé pour des questions concernant les fautes commises par les médias.

Des recommandations ont été alors formulées :

A. A l'endroit de l'organe de régulation :

- Revoir les conditions exigées pour bénéficier de la carte de presse;
- Continuer la bonne habitude d'être indulgent et privilégier les conseils au lieu des sanctions ;
- Focaliser son attention aussi bien sur les médias publics que sur les médias privés.

B. A l'endroit de l'OPB :

- Identifier les vrais journalistes pour connaître son public cible.

C. A l'endroit des pouvoirs publics :

- La non-rétention de l'information ;
- La désignation par les ministères et institutions des porte-paroles qui ont



Une participante à l'atelier



Vue partielle des conférenciers

réellement accès à l'information.

D. A l'endroit des responsables des médias :

- Le bon choix des reporters qui se rendent chez des autorités ;
- Publier l'information telle qu'elle a été délivrée par une autorité, ne pas la dénaturer.

Dans son appréciation de l'activité du jour, Madame la Présidente du CNC, Ambassadeur Vestine Nahimana a, en plus des conseils prodigués aux participants, procédé à la lecture des dispositions contenues dans la Charte de Munich sur la profession de journalisme. Elle leur a demandé de

se l'approprier et l'afficher à la vue de tous dans les salles de rédaction.

Enfin, la Présidente du CNC s'est réjouie du travail abattu et a remercié les conférenciers, les participants qui certainement vont partir avec un bagage qui leur permettra de faire un travail de qualité, le personnel d'appui du CNC pour la logistique, le gouvernement qui est et reste un partenaire privilégié qui a permis la tenue de ces assises.

Espérance BARANDAGIYE

HAAC/BENIN

REGULATION DES MEDIAS DU BENIN

LA HAAC RENFORCE LES CAPACITÉS D'EXPLOITATION DES RESPONSABLES DES NOUVELLES RADIODIFFUSIONS SONORES.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé, du 09 au 10 octobre 2023, un séminaire de formation des nouveaux promoteurs et Directeurs de radiodiffusions sonores sur le respect du contenu des conventions et des cahiers des charges.



Séance de travail entre les Promoteurs et Directeurs des radiodiffusions sonores et le Président et les conseillers à la HAAC

Autorisées à s'installer suite à l'appel à candidatures de l'année 2020, vingt-huit (28) radiodiffusions sonores ont effectivement démarré leurs activités depuis plus d'un an déjà pour certaines d'entre elles et huit (08) mois pour d'autres. En vue d'assurer une exploitation optimale de ces nouvelles radiodiffusions sonores et pour permettre à leurs responsables de remplir les obligations mises à leur charge avec responsabilité, satisfaction et dans le respect des textes régissant la presse et la communication en République du Bénin, la formation a regroupé les promoteurs et les directeurs.

C'est l'hôtel Koubourou City de Parakou qui a servi de cadre au déroulement de ladite formation. Quatre (04) communications ont été développées pour meubler les travaux. Elles portent sur le contenu des cahiers des charges et des conventions.



Photo de la famille

La communication introductive a rappelé pour l'essentiel les dispositions relatives aux cahiers des charges. Celles-ci concernent les obligations relevant de la responsabilité du promoteur et les mesures et stratégies à mettre en œuvre pour le respect de la personne humaine, pour la défense nationale, pour la sécurité publique et la santé des personnes, pour la couverture des procédures judiciaires et pour l'usage des langues et la promotion des œuvres radiophoniques béninoises. La communication introductive a été

suivie d'un panel de trois (03) communications. La première est relative aux obligations administratives et au respect du canevas de présentation des rapports annuels d'activités. Les obligations

administratives sont relatives au personnel, à savoir : l'immatriculation de l'employeur (entreprise, l'association la fondation etc), à la déclaration du personnel et au versement des cotisations sociales à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), puis de l'application de la convention collective applicable au personnel de la presse en République du Bénin, au paiement de la redevance annuelle au trésor public, au paiement de la redevance





Vue des participants au séminaire

annuelle du droit d'auteur au BUBEDRA. Les redevances doivent être payées au plus tard le 31 décembre de l'année d'exercice. Les autres obligations administratives sont dues principalement vis-à-vis de la HAAC. Il s'agit de la production du rapport annuel d'activités et de la transmission de la demande de renouvellement de la convention.

Le but du rapport d'activités est de mettre à la disposition de l'Institution de régulation les informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions de suivi, de contrôle, d'évaluation, d'appui et de prévision tant au niveau individuel qu'au niveau collectif des organes. Le canevas de présentation dudit rapport se décline essentiellement en huit (08) rubriques.

La deuxième communication du panel a porté sur les obligations relatives aux programmes. Elles sont liées à :

- la continuité du service conformément à la grille des programmes ;
- l'information préalable de la HAAC en cas de modification de la grille des programmes avant sa mise en application ;
- l'autorisation préalable de la HAAC

en cas de signature de partenariat ;

- l'obligation d'exploitation ;
- personnelle de la concession ;
- l'obligation de compter parmi le personnel deux (02) journalistes professionnels et un technicien de l'audiovisuel ;
- au respect du pluralisme de l'expression des courants de pensée et d'opinion et du principe de l'équilibre en matière d'information ;
- au respect de la déontologie, de la personne humaine, du genre et la protection de l'enfance et de l'adolescence ;
- au respect des principes en matière de publicité ;
- au respect du droit de réponse ;
- au respect du délai de conservation des émissions.

La dernière communication du panel a exposé les exigences techniques et les éléments de contrôle d'une radiodiffusion sonore par la HAAC. Pour l'essentiel, il convient de noter l'obligation pour le promoteur de n'utiliser que la fréquence et les liaisons autorisées ainsi que la prise des dispositions nécessaires pour ne pas gêner les émissions radiophoniques sur les fréquences voisines. Il doit mettre en conformité les caractéristiques des signaux

diffusés avec les modalités techniques fixées par la HAAC aux fins de garantir:

- l'intérêt général ;
- la qualité et l'exécution du service concédé ;
- la mise en œuvre des plateformes de production, de transmission et de diffusion pour la sécurité du personnel, des usagers et du public et la continuité du service.

Le contrôle des installations techniques est assuré par les services de l'Institution de régulation des médias. Pour ce faire, les responsables de la radiodiffusion sonore doivent se conformer aux recommandations, instructions et injonctions de la HAAC. Le débat général qui a suivi les différentes communications a donné lieu à des préoccupations diverses des participants. Des réponses satisfaisantes ont été apportées.

En clôturant les travaux, le Président de la HAAC a décerné un satisfecit aux promoteurs et directeurs pour leur participation active et pour avoir fait preuve d'assiduité et de sérieux tout au long du séminaire de formation.

HAAC/BENIN

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) REND LES CARTES DE PRESSE DISPONIBLES.

Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC, a procédé à la remise symbolique des cartes de presse à la présidente de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), Zakiath LATOUNDJI et à Evariste HODONOU, président du Conseil National de la Presse Audiovisuelle (CNPA), le mardi 08 août 2023, au siège de l'institution à Cotonou.

Les professionnels des médias éligibles peuvent retirer leurs cartes de presse dans les antennes régionales de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du lieu d'implantation de leurs organes. Pour les journalistes installés à Cotonou, ils peuvent retirer leurs sésames à l'annexe de la HAAC. Le Président de la HAAC, Monsieur Rémi Prosper MORETTI, a procédé à la remise symbolique de la carte aux présidents des faïtières. Il s'agit Madame Zakiath LATOUNDJI, présidente de l'UPMB, et de Monsieur Evariste HODONOU, président du CNPA ainsi qu'à Yves Patrick LOKO et Euloge OKANBAWA, les autres membres de la délégation.

La présidente de l'UPMB s'est réjouie de l'établissement des cartes de presse. « Pendant longtemps, nous avons fait le plaidoyer pour que cette carte puisse être établie. Cela fait plusieurs mois que les acteurs des médias n'ont plus leurs cartes de presse à jours alors qu'elles restent un élément important pour prouver leur qualité en tant que journaliste », a-t-elle confié. Elle affirme que les cartes de presse sont disponibles aujourd'hui s'en réjouit et félicite tous, car nous avons tous contribué à l'aboutissement de ce long processus. Elle invite par ailleurs, les acteurs des médias à rester mobilisés comme d'habitude et à sortir massivement pour retirer leurs cartes de presse.



Monsieur Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC/Bénin

Aussi, elle avance que l'attestation de travail contenue dans les documents à présenter pour le retrait de la carte de presse est une disposition prévue dans l'une des décisions de la HAAC. Il s'agira explique-t-elle, de prouver sa qualité de journaliste au moment du retrait de la carte. « Lorsqu'on regarde le temps depuis le dépôt des différents dossiers pour l'établissement de la carte à aujourd'hui, il y a eu beaucoup de mutations. Il y en a qui ne sont plus en position de journaliste. C'est donc important aujourd'hui qu'en allant récupérer la carte, qu'on puisse prouver sa qualité actuelle », a-t-elle expliqué.

L'autre particularité aussi par rapport aux nouvelles cartes, ajoute-t-elle, est qu'on peut se faire établir la carte à tout moment. « Il y a une dynamique dans la délivrance de la carte de presse. Toutes les personnes qui se trouvent dans une nouvelle situation peuvent demander leur carte à tout moment », a-t-elle clarifié.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HAAC/TOGO

PIRATAGE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS

LA HAAC TIRE À NOUVEAU LA SONNETTE D'ALARME AVANT L'ÉTAPE DES SANCTIONS

Avec l'aide de l'Internet, des individus non qualifiés utilisent les nouvelles technologies pour s'appropriier et commercialiser des programmes audiovisuels appartenant à des sociétés de distribution de bouquets régulièrement installées au Togo. Ces agissements qui violent la réglementation créent d'énormes préjudices aux ayants droit



A gauche, Me René BOURGOIN, Président de la HACA/Côte d'Ivoire, au milieu, Mr Pitalounani TELOU, Président de la HAAC/Togo

Pour tirer encore une fois, la sonnette d'alarme sur le phénomène et inciter à une synergie d'actions afin d'endiguer ce fléau, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé, les 25 et 26 juillet 2023, à l'hôtel 2 Février à Lomé, un atelier sur la thématique, après le séminaire de décembre 2019.

Articulé autour du thème « La lutte contre l'exploitation illicite des programmes audiovisuels par voie d'Internet au Togo », cet atelier qui a réuni une soixantaine de participants de la HAAC, de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte-d'Ivoire (HACA), de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques

et des Postes (ARCEP), des sociétés de diffusion et des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), entre autres, a permis de croiser les réflexions et surtout les approches de solutions pour freiner le piratage des contenus audiovisuels.

Cinq panels ont été déployés au cours de l'atelier qui a enregistré la contribution exceptionnelle du Président de la HACA, Me René BOURGOIN, Vice-président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).

Au terme des assises, des recommandations et pistes de solutions ont été dégagées. Parmi celles-ci :

- L'intensification de la sensibilisation des consommateurs

sur les conséquences de la diffusion illicite de programmes audiovisuels ;

- La prise de mesures d'ordre économique et financier, notamment la possibilité de baisse des frais d'accès aux programmes des diffuseurs autorisés de programmes audiovisuels tels que Canal+ et New World TV ;

- La mise en place de dispositif technique de sécurité par les diffuseurs pour détecter et bloquer toute initiative de piratage et de diffusion illicite dès qu'elle est avérée;

- Le renforcement des pouvoirs de la HAAC lui permettant d'intervenir directement auprès des FAI ou d'instruire l'ARCEP de faire interrompre toute diffusion

30 | LA REGULATION EN QUESTION

ou tentative de diffusion illicite de programmes audiovisuels par des sites non autorisés ;

- L'institution d'un cadre tripartite de concertation entre la HAAC, l'ARCEP et le Ministère de la Justice pour identifier les actions diligentes à mener face à des tentatives de diffusion illicite de programmes audiovisuels.

Dans son discours d'ouverture, le Président de la HAAC, M. Pitalounani TELOU, a fait observer que l'exploitation illicite des programmes audiovisuels par voie d'internet prive les Etats d'importantes ressources, notamment, les revenus d'impôts et les taxes, les versements de la TVA et diverses autres contributions dues par les opérateurs audiovisuels.

« Fort heureusement, a-t-il ajouté, la HAAC, dans ses attributions conformément à l'article 22 de la loi organique, est chargée de veiller à la protection de la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de protéger les valeurs et les mœurs bref, notre culture. Elle dispose, à cet effet, d'un arsenal de sanctions à l'endroit des pirates qu'elle appliquera désormais dans toute sa rigueur ».

Mais avant l'ultime étape de la sanction, la HAAC compte, de concert avec les autres acteurs impliqués, poursuivre la sensibilisation à l'endroit ne ceux qui s'adonnent à l'exploitation illicite des contenus audiovisuels.

En clôturant les travaux de l'atelier, le Vice-président de la HAAC, M. Octave OLYMPIO, a remercié



Photo de famille

le Président de la HACA pour le partage de l'expérience de la Côte d'Ivoire dans le domaine et a exhorté les parties prenantes à agir pour faire reculer l'usage illégal

des programmes audiovisuel au Togo.

Mathias AYENA
Rapporteur de la HAAC
Point-focal RIARC

JE SUIS LE NUMERIQUE !

JE SUIS LE NUMERIQUE !

J'ai plongé mes tentacules d'acier
Dans le ventre de la terre
Le monde est secoué
Par de terribles séismes
Ils sont mis au garage
Ceux qui m'ignorent
Et tentent de me résister
J'impose mon rythme aux conservateurs
Qui se plient finalement à ma volonté
Celle que m'inspire l'évolution
Dont je suis la digne émanation
Le fils légitime qui ne recule devant rien
Pour changer les donnes et les habitudes
En les conformant aux nouvelles tendances
De la technologie et de l'industrie
numérique

JE SUIS LE NUMERIQUE !

Je change le savoir-être et le savoir-faire
Pour une transformation et un développement
Beaucoup plus rapides et plus performants
Dans tous les secteurs d'activités du monde

JE SUIS LE NUMERIQUE !

Je règne aussi sur les médias
Je bouleverse leurs habitudes
Je les oblige à repenser la
presse
Et les préoccupations de
l'heure
Je les oblige à suivre le train
Le train du techniquement
avancé
Pour des services et produits
de qualité
Dans le creuset des normes
internationales

JE SUIS LE NUMERIQUE !

Sans moi le Régulateur est
dépassé
Et la mauvaise graine a le temps
d'être semée
Car l'éthique et la déontologie
auront dépassées
Pendant que le Gardien est
paralysé
Et le hors-la loi en aura profité
pour opérer impunément
Avec mes outils innovants
Je veux bien être l'ami
Le complice du veilleur
Pour une veille beaucoup plus
virile
Et la maîtrise quasi-totale du
monde des hérauts
JE SUIS LE NUMERIQUE !!!

TOLOHIN Léon Anatole

DEBATS TELEVISES

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION FAIT LA LEÇON À VISION 4

Le Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, s'est rendu ce mardi 19 septembre 2023 dans les locaux du Groupe l'Anecdote pour dispenser une leçon de journalisme sur la conduite des débats télévisés. Cette descente du régulateur fait suite à la récurrence des dérapages observés dans les programmes interactifs, le cas plus récent étant sur Vision 4.



Vue partielle des participants à la séance d'échanges

Prenant la parole en premier au terme des civilités d'usages, le président du CNC s'est fortement insurgé contre ces pratiques qui détériorent l'image du pays dans un contexte d'avènement du numérique qui impose une ouverture des frontières. C'est pourquoi il a jugé nécessaire de faire un rappel à l'ordre dans une approche pédagogique. Il a été question pour lui d'édicter les bonnes pratiques en matière d'animation de programmes interactifs qui se résument en une bonne préparation et une bonne maîtrise du plateau.

Concernant la préparation, le président du CNC a rappelé qu'une bonne culture générale est le premier atout d'un modérateur de débats audiovisuels. Pour cela, il est important pour les journalistes de s'adonner à la lecture afin de mieux se documenter sur les sujets des débats qu'ils programment. Cette culture générale impacte sur le choix des invités qui est également un élément déterminant pour la réussite d'un débat. Le président du CNC a insisté sur ce point en conseillant à ces

hôtes d'éviter des invités susceptibles de leur créer des problèmes par leur indiscipline. Un triage minutieux des panélistes s'impose en tenant compte de leur comportement en général sur les plateaux concurrents. Il n'est pas bon

pour le journaliste de se fidéliser à un panéliste parce que ce dernier est un expert d'un domaine, si l'on se rend compte qu'il est incapable de respecter le code de conduite que le journaliste doit au préalable communiquer à tous ses invités.

C'est pourquoi au sujet de la gestion du plateau, Joseph CHENBONGKENG KALABUBSU a fait remarquer aux journalistes que c'est leur bonne culture générale qui leur permettra de bien conduire le débat en formulant efficacement leurs questions. En effet, si la question est circonscrite et bien formulée, il y a moins de probabilités que l'invité verse dans la divagation et cela éloigne des dérives. Une question doit inciter une réponse pertinente dans le seul but d'éduquer, d'édifier le public. Il faut éviter au maximum les questions évasives qui donnent libre cours à des opinions, parce que les questions qui sont orientées vers l'expression des opinions ont tendance à partir en vrille. La réussite d'un débat interactif passe également par une bonne maîtrise du plateau, qui implique la fermeté dans la distribution de la parole, le

respect du timing et de la tolérance des opinions sur le plateau.

A la vérité, a soutenu le président du CNC du haut de son expérience, la modération est une technique journaliste délicate qui exige des compétences et aptitudes particulières. Il a conseillé aux journalistes de ne pas réaliser des débats télévisés dans le but systématique d'être en conflit avec les institutions étatiques.

Les personnels de Vision 4 se sont montrés plutôt réceptifs à tous ces conseils prodigués par le régulateur et ont promis de rectifier le tir afin que de tels dérapages ne puissent plus se produire sur les antennes de la chaîne de télévision. Toutefois, ils ont sollicité un accompagnement technique du régulateur dans le sens de la formation et de la sensibilisation auprès de ces panélistes qui sont également des acteurs médiatiques dans le but de les amener à s'accommoder aux règles de l'antenne.

En réaction à ses préoccupations, le CNC a insisté sur la responsabilité du journaliste et l'exigence pour lui d'être maître de son plateau, mais il a répondu favorablement la sollicitation de Vision 4 au sujet du renforcement des capacités de son personnel en promettant d'organiser à une occasion une formation à leur intention sur les débats télévisés portant notamment sur le choix et l'énonciation du thème, le casting des invités et la préparation des débats. C'est sur une note de satisfaction générale que les acteurs se sont séparés après près de deux heures d'échanges. Les journalistes de Vision 4 se sont réjouis de cette démarche du régulateur qui le conduit vers les rédactions en vue de causeries professionnelles.

HAAC/TOGO

LA HAAC A ORGANISÉ UN ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR L'EXPLOITATION ILLICITE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS À L'INTENTION DES ACTEURS DU SECTEUR

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Togo a récemment organisé une concertation avec les acteurs du secteur des médias à Lomé. De plus de nos jours avec l'aide de l'Internet, des individus non qualifiés utilisent les nouvelles technologies pour s'approprier et commercialiser des programmes audiovisuels appartenant à autrui. Durant deux (02) jours, les 25 et 26 juillet 2023, les différents acteurs se sont concertés dans la capitale togolaise pour proposer des solutions à ce fléau.

Pour tirer, encore une fois, la sonnette d'alarme sur le phénomène et inciter à une synergie d'actions afin d'endiguer ce fléau, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé, les 25 et 26 juillet 2023, à l'hôtel 2 Février, un atelier sur la thématique articulé autour du thème « La lutte contre l'exploitation illicite des programmes audiovisuels par voie d'Internet au Togo », cet atelier qui a réuni une soixantaine de participants de la HAAC, de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte-d'Ivoire (HACA), de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), des sociétés de diffusion, et des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), entre autres, a permis de croiser les réflexions et surtout les approches de solutions pour freiner le piratage des contenus audiovisuels.

Cinq panels ont été déployés au cours de l'atelier qui a enregistré la contribution exceptionnelle du Président de la HACA, Me René BOURGOIN, par ailleurs, Vice-président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Au terme des assises, des recommandations et pistes de solutions ont été dégagées et pourront être mises en œuvre. Dans son discours d'ouverture, le Président de la HAAC, M. Pitalounani



Photo d'ensemble des participants : avec les Présidents des deux instances de régulation des médias de Côte d'Ivoire et du Togo, sur la première ligne 5ème et 6ème de gauche à droite

TELOU, a fait observer que l'exploitation illicite des programmes audiovisuels par voie d'internet prive les Etats d'importantes ressources, notamment, les revenus d'impôts et les taxes, les reversements de la TVA et diverses autres contributions dues par les opérateurs audiovisuels.

« Fort heureusement, a-t-il ajouté, la HAAC, dans ses attributions conformément à l'article 22 de la loi organique, est chargée de veiller à la protection de la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de protéger les valeurs et les mœurs bref, notre culture. Elle dispose, à cet effet, d'un arsenal de sanctions à l'endroit des pirates qu'elle appliquera désormais dans toute sa rigueur ».

Mais avant l'étape de la sanction, la

HAAC compte, de concert avec les autres acteurs impliqués, poursuivre la sensibilisation à l'endroit de ceux qui s'adonnent à l'exploitation illicite des contenus audiovisuels.

En clôturant les travaux de l'atelier, le Vice-président de la HAAC, M. Octave OLYMPIO a remercié le Président de la HACA pour le partage de l'expérience de la Côte d'Ivoire dans le domaine et a exhorté les parties prenantes à agir pour faire reculer l'usage illégal des programmes audiovisuels au Togo.

M. Mathias AYENA,

Rapporteur de la HAAC, avec le Service de presse de la HAAC

HAMA/TCHAD

LA HAMA ÉVALUE LA MISE EN ŒUVRE DU CAHIER DES CHARGES DE L'OFFICE NATIONAL DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (ONAMA)

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) dont la première mission est de veiller au respect des règles déontologiques et de la législation en matière de l'information et de la communication, en application des dispositions de la loi 020/PR/2018 du 10 janvier 2019, relative à la communication audiovisuelle et celle de la loi n°31/PR/2018 du 03 décembre 2018, portant Régime de la presse écrite et des médias, a décidé d'évaluer la mise en œuvre du cahier des charges qu'elle a signé le 15 mars 2022 avec l'Office National des Médias Audiovisuels (ONAMA). Les points essentiels de ce cahier de charges sont entre autres l'accès de toutes les composantes de la société, de toutes les sensibilités et opinions aux services de l'ONAMA et la couverture territoriale avec des programmes attractifs.



Le Président de HAMA/Tchad, Mr Aberdamane Barka Abdoulaye DONINGAR en boubou basin bleu

Le rapport de cette évaluation a été présenté le 19 septembre 2023, en présence du ministre de la communication, porte-parole du Gouvernement d'union nationale, des Présidents des grandes institutions de la République et des représentants des organisations professionnelles.

L'équipe des évaluateurs a relevé des faiblesses managériales dues à un certain laxisme dans le suivi du personnel, mais surtout à la capacité jugée insuffisante d'un certain nombre de responsables de l'ONAMA, qui n'obéissent pas aux plans de carrière et ne répondent pas à des bases objectives et professionnelles. Si le Directeur Général de l'ONAMA



Remise du Rapport par le Président de HAMA/Tchad

estime appliquer le cahier de charges à 80%, des acteurs politiques et ceux de la société civile lui rétorquent vigoureusement que l'accès de l'ONAMA est hermétiquement fermé à eux mais amplement ouvert au Mouvement Patriotique du Salut, le Parti au Pouvoir et aux pouvoirs publics. Pour mieux accompagner l'ONAMA dans sa mission de service

public, la HAMA l'invite à appliquer les recommandations qui lui sont adressées. À l'issue de cette rencontre, le président de l'Instance nationale de régulation de l'information et de la communication, M. Aberdamane Barka Abdoulaye DONINGAR a remis officiellement quelques exemplaires de ce rapport édité dans les deux langues officielles, français et arabe au Directeur Général de l'ONAMA, au Président du Conseil d'Administration de l'ONAMA, au Ministre de la Communication et au Ministre Secrétaire Général du Gouvernement ainsi qu'à certains représentants des institutions de la République.

Näissem Isabelle

Point focal RIARC-HAMA Tchad

HAMA/TCHAD

PRÉSENTATION ET VALIDATION DES DONNÉES DES RADIOS ET TÉLÉVISIONS PRIVÉES ÉMETTANT DE N'DJAMENA, LA CAPITALE

Toujours dans le cadre de l'assainissement du milieu médiatique, la HAMA a présenté le 21 septembre 2023, les données recueillies auprès des médias audiovisuels privés émettant de N'Djamena. Ponctué d'échanges avec les responsables des radios et télévisions, les présentations ont porté respectivement sur les conditions de création, d'installation et d'exploitation des fréquences pour les radios et télévisions et sur la présentation et la validation des données administratives et techniques des radios et télévisions émettant de N'Djamena.



Monsieur Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR, Président HAMA/Tchad

En ouvrant les travaux de cette réunion de présentation, le président de la HAMA a mentionné dans son discours que "cette validation des données de chaque media par ses responsables, avec la contribution de tous, ne vaut, cependant pas leur confirmation par la HAMA. L'autorité de régulation se réserve le droit de les vérifier et, en cas de distorsion, agir en conséquence immédiatement ou dans toutes ses missions".

Par ailleurs, Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR a rappelé les responsables des médias au respect de la noblesse du métier qui est le leur : " le journalisme est un art, une profession, qui a ses règles d'exercices et qui s'apprend chaque jour "

Après les medias audiovisuels, la



Le Président de HAMA/Tchad, au milieu et ses collaborateurs

Haute Autorité des Medias et de l'audiovisuel (HAMA) a procédé publiquement à la validation des données des organes de presse écrite et en ligne le 26 octobre 2023. Comme lors des

précédents, les présentations ont porté sur les conditions de création des Journaux et de leur existence.

Nâissem Isabelle
Point focal RIARC-HAMA Tchad